

PROCÈS-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire
de la Fédération vigneronne vaudoise
tenue le 13 novembre 2025, à 8h45 à Villeneuve**

Président :	M. François Montet, président
Présents :	89 membres selon la liste annexée à l'original du présent procès-verbal.
Invités :	61 personnes selon la liste annexée à l'original du présent procès-verbal.
Procès-verbal :	M. Alain Chapuis, secrétaire

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 novembre 2024..... 2**
- 2. Rapport de gestion..... 2-8**
- 3. Bilan & Comptes 2024/2025..... 8**
- 4. Décharge aux organes responsables..... 8**
- 5. Budget 2025/2026..... 8**
- 6. Taux des contributions et des cotisations pour l'exercice 2026/2027..... 8**
- 7. Désignation de la section vérificatrice des comptes 9**
- 8. Formation du Comité cantonal..... 9**
- 9. Actualités vitivinicoles, commerciales et politiques..... 9**
- 10. Divers et propositions individuelles..... 10**

Le présent procès-verbal et les différentes interventions des invités sont disponibles sur le site Internet : www.fvv-vd.ch/actualites-fvv/journee-du-vignoble-vaudois ou peuvent être commandés au secrétariat (058 796 33 67).

Le président, M. François Montet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants et se réjouit de les voir présents à Villeneuve. Il salue les invités, les membres présents et la presse.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à M. Axel Jaquerod, président de la section du Chablais et les remerciements lui sont adressés ainsi qu'à tout le comité d'organisation pour leur accueil à Villeneuve.

Il donne la parole au Vice-Syndic pour la présentation de sa commune.

Le président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée. Il prie les membres qui ne l'auraient pas encore fait, de signer la liste de présence à l'accueil et rappelle que seuls les membres enregistrés ont le droit de vote.

Le président aborde l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 novembre 2024

Il est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport de gestion

Le secrétaire, M. Alain Chapuis, présente son rapport.

Crise viticole

Partout dans le monde, la consommation de vin recule et la Suisse n'échappe pas à la tendance. Cette baisse de la consommation ne date pas d'hier, mais elle s'accroît d'année en année, remettant en question la viabilité économique de certaines exploitations.

Année	1996	2004	2012	2020	2024	Ecart 1996-2024
Consommation totale en hl	2 930 473	2 767 454	2 654 271	2 490 809	2 174 960	-755 513
Consommation vin suisse en hl	1 206 429	1 122 054	970 075	949 032	774 190	-432 239
Part de marché des vins suisses	41.17	40.54	36.55	38.10	35.60	-5.57
Production en hl	1 302 949	1 158 484	1 003 604	834 235	751 507	-551 442
Surface du vignoble en ha	14 900	14 929	14 919	14 696	14 484	-416

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- La consommation de vin est en recul
- La surface du vignoble est stable
- La production suisse couvre un tiers de la consommation totale de vin en Suisse
- La part de marché des vins suisses baisse

Le consommateur n'est pas homogène ; il y a le consommateur attaché au terroir et à la tradition. Celui-ci est de moins en moins nombreux avec comme conséquence une réduction de la consommation de ce type de vin. Il y a ensuite le consommateur intéressé par la nouveauté et les innovations. Celui-ci est en croissance. Notre défi est d'agir sur 2 axes fondamentaux, soit l'innovation et la tradition. Cette segmentation va nous permettre de façonner le système des appellations d'origine contrôlée (AOC).

Le vigneron se bat contre une concurrence diverse et variée. La concurrence est d'abord géographique. Le vigneron est en compétition avec son voisin vaudois, suisse, européen ou mondial. Le vin est en concurrence avec d'autres boissons alcooliques comme la bière et les spiritueux. Et enfin l'alcool est en concurrence avec l'eau, les sodas et autres.

Dans un contexte économique difficile, le principal marché à conquérir reste encore et toujours le marché alémanique. Nous devons convaincre les alémaniques de la qualité de nos vins. La tendance est positive, mais pour ce marché historiquement tourné vers les vins étrangers et surtout italiens, il faut être patient. Il y a un immense travail de communication à faire en Suisse alémanique.

Etats généraux de la viticulture vaudoise

Notre fédération a tenu les états généraux de la viticulture vaudoise le 20 août dernier à Aigle, auxquels plus de 250 vignerons vaudois ont participé. Ils ont abouti à un catalogue de revendications pour soutenir la viticulture.

Ces revendications se négocient dans un double contexte :

- Les finances fédérale et vaudoise connaissent des difficultés et le soutien aux acteurs du vin n'est pas acquis
- Le soutien à la viticulture a un obstacle géopolitique supplémentaire par rapport aux autres secteurs agricoles :
 - 73.5% du vignoble suisse est en Suisse romande mais
 - 70% des parlementaires fédéraux sont en Suisse allemande

Les revendications sont les suivantes ; elles sont complétées par un état d'avancement de la situation :

2.1 Mesures de soutien direct aux producteurs

a) Aides aux exploitations viticoles

- *Prêt à 0%, remboursable sur 20 ans*
- *Accordé si les difficultés financières résultent d'un changement des conditions-cadre économiques*
- *Selon article 78 de la Loi fédérale sur l'agriculture*

Sur le plan fédéral, le fonds de roulement aides aux exploitations paysannes est épuisé. Il doit être reconstitué.

b) Aides aux déstockages (allègement du marché)

- *Participation aux frais occasionnés par des mesures destinées à alléger le marché*
- *Selon article 13 de la Loi fédérale sur l'agriculture*

La participation de la Confédération est exclue pour les excédents structurels. Les caisses fédérales sont vides pour financer le retrait du marché de dizaines de millions de litres de vin.

c) Doublement des paiements directs

- *Réservé aux producteurs de raisin*

La FVV demande le recalibrage des paiements directs en faveur des cultures spéciales. Le système actuel est basé sur la surface et pas sur une culture demandant beaucoup plus de travail.

d) Aides à la relève

- *Mesures pour la formation des jeunes entrepreneurs et la transmission des domaines*

Des discussions sont en cours au niveau vaudois pour obtenir un soutien à la reprise des exploitations viticoles et à la promotion de la formation en viticulture et œnologie.

2.2 Restriction à l'importation de vin étranger

- *Octroi des droits d'importation uniquement aux marchands qui font l'effort de commercialiser des vins suisses (alinéa b de l'article 22 de la loi sur l'agriculture)*

Le paradoxe du vigneron suisse est que sa production couvre un tiers de la consommation globale de vin dans le pays. Les deux autres tiers sont issus de l'importation de vin étranger. Et là consiste le défi : la lutte contre la concurrence du vin étranger moins coûteux. En effet, le vigneron fait face à de nombreux obstacles pour lutter à armes égales contre la concurrence étrangère car il produit à des coûts suisses (main-d'œuvre et loyer). Il ne lui est donc pas possible de régater contre des

vins français, italiens ou espagnols. Les importations sont encadrées par un contingent tarifaire instauré en 1970, puis adapté dans les années nonante pour se conformer aux règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC). Ce dispositif autorise l'importation de vins étrangers avec des droits de douane réduits, jusqu'à hauteur de 170 millions de litres par an, un plafond qui n'a jamais été atteint (134 millions en 2024). La revendication vise à réserver une partie du volume total autorisé à l'importation aux entreprises qui soutiennent activement la promotion nationale. Un importateur qui commercialise aussi du vin suisse obtiendrait une part du contingent contrairement à un acteur exclusivement tourné vers les vins étrangers. La prestation en faveur de la production suisse est l'achat de raisin.

Les discussions sont en cours et l'objectif est l'entrée en vigueur d'un nouveau système d'attribution des contingents au 1^{er} janvier 2027, ce qui est ambitieux.

2.3 Convention d'objectifs avec la grande distribution pour un commerce plus équitable des vins indigènes

- *Mise en valeur des vins indigènes sur les étals*
- *Parts de vins indigènes minimales dans les magasins*
- *Autres mesures à négocier pour augmenter les parts de marché de vins indigènes*

Les premières discussions avec les grands distributeurs ont commencé avec Aldi et Coop. Elles sont très difficiles car ils profitent de la crise et des vignerons qui peinent à vendre leurs stocks.

2.4 Soutien à l'exportation

- *Soutien financier fédéral pour la promotion des vins à l'exportation dans le même ordre que nos concurrents européens*

Les exportations de vins suisses restent stables et à un niveau très faible (1,05 million de litres, soit 1.4% de la production). La mesure vise à créer un guichet unique pour faciliter l'exportation des vins vaudois (aide pour remplir les formalités administratives) et obtenir un soutien pour les frais de promotion à l'exportation.

2.5 Gestion des surfaces

- *Moratoire de 5 ans sur la plantation des nouvelles surfaces viticoles dans le canton*
- *Optimisation volontaire et incitative du vignoble*

Le mot « arrachage » n'est plus tabou. En raison du déséquilibre croissant entre la production et la consommation, la question de la conversion volontaire de surfaces viticoles à d'autres cultures assorties de primes à l'hectare se pose.

Les droits de production liés à la surface (quotas) avaient pour objectifs d'augmenter la qualité des vins et de permettre une adaptation de l'offre par rapport à la demande. Cet outil mis en place depuis plusieurs décennies a globalement été bénéfique au marché du vin, permettant de lisser la production viticole. Les limites de ce système semblent être atteintes lorsque la production par unité d'exploitation devient trop faible pour une exploitation raisonnable en regard des frais de production.

Il faut néanmoins éviter un abandon anarchique de parcelles, ainsi qu'une baisse continue des droits de production.

Mais la première mesure à prendre est de ne pas étendre la surface viticole vaudoise en autorisant la plantation de vignes sur de nouvelles parcelles. Nous avons sollicité un moratoire sur la plantation de nouvelles surfaces de vignes pendant 5 ans. Cette mesure permettrait ainsi de temporairement limiter la production.

2.6 Moyens financiers pour la promotion des vins suisses

- *Maintien du budget de la Confédération de CHF 9 millions par an pour la promotion des vins suisses*

Le parlement fédéral discute du budget 2026 lors de la prochaine session.

2.7 Plan de relance vaudois

- *Soutien au plan de relance de la viticulture vaudoise : aides à l'investissement, plan phyto, soutien à la promotion, réforme des appellations, ainsi que toutes autres mesures cantonales complémentaires aux mesures fédérales*

Grâce aux efforts conjoints de l'Etat de Vaud et de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), un ambitieux plan de relance vitivinicole vaudois 2022-2027 a été lancé. Ce plan s'articule autour de 3 axes jusqu'à fin 2027 :

- *Valorisation des AOC vaudoises*
- *Aide cantonale à l'investissement durable dans les caves*
- *Promotion des ventes*

Valorisation des AOC vaudoises

Le plan de relance propose une adaptation du système d'appellation existant, visant à remodeler l'offre viticole. Elle encourage l'innovation au sein de l'AOC Vaud, intensifie les critères de sélection pour l'AOC Région et fortifie l'authenticité des Grands crus.

AOC Vaud - Innovation

Ecrin pour l'innovation et la créativité, l'AOC Vaud - Innovation jouira d'une grande marge de manœuvre (méthode de vinification, cépages autorisés, types de vins) pour produire des vins qui s'écartent des vins traditionnels avec des raisins produits sur l'ensemble du territoire cantonal.

AOC Région

S'inscrivant dans la tradition vitivinicole vaudoise, le niveau d'exigence qui régit notamment la production et la vinification sera revu afin de permettre une meilleure identification, sans toutefois toucher aux règles de coupage et d'assemblage, ni aux 6 AOC régionales existantes.

Grands crus

C'est le point le plus discuté de la réforme des appellations. La mention « Grand cru » telle que définie par le Règlement sur les vins vaudois ne répond pas à la condition de la hiérarchisation des terroirs - l'ensemble du territoire viticole cantonal est éligible au Grand cru - et très partiellement à celle d'un encadrement strict de la production, puisque celui-ci se limite à l'exigence de quelques degrés Oechsle supplémentaires et une proportion plus importante de raisins récoltés sur le lieu de production. La résultante est un nivellement par le bas de la notion de Grand cru et donc l'impossibilité d'en tirer une valorisation sur le marché.

A ce problème s'en ajoute un autre ; celui de la confusion entre une mention sans lien à un terroir particulier et les deux appellations « Dézaley Grand cru » et « Calamin Grand cru » qui résultent d'une hiérarchisation du terroir selon les critères cités plus haut. Un même terme qualifie donc deux réalités différentes, ce qui complique singulièrement la communication et la promotion de ce que sont les Grands crus dans notre Canton.

Pour remédier à cette situation insatisfaisante, un cahier des charges « Grand cru » fixant des règles concernant la production, la vinification et la mise en marché doit dans tous les cas être défini.

Pour ce qui a trait au problème de la hiérarchisation de la qualité des terroirs, la solution la plus cohérente consisterait à associer la notion de Grand cru à un terroir spécifique – comme cela se fait du reste partout ailleurs en Suisse comme à l'étranger – en établissant un registre des parcelles éligibles au Grand cru. On aurait alors un répertoire cantonal de noms cadastraux réservés au Grand cru, que ce soit en tant qu'appellation ou mention. Cela éliminerait cette différence problématique entre la mention Grand cru et les deux appellations du même nom. Les travaux continuent.

Aides cantonales à l'investissement durable dans les caves

Le Conseil d'Etat a adopté une révision complète du règlement fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF) le 1er janvier 2024. La révision a donné les bases légales nécessaires à la mise en œuvre du crédit-cadre 2023-2025 de 40 millions. Ce montant a intégré pour la première fois la viticulture, conformément au plan de relance de la viticulture vaudoise. En l'espèce, il a rendu éligible aux subventions la construction, rénovation et agrandissement de cave à vin. Le crédit-cadre a été voté par le Grand Conseil en mai 2024.

Réserve climatique

La Fédération vigneronne vaudoise a répondu favorablement à la consultation fédérale ; elle se positionne clairement en faveur de la création d'une réserve climatique vaudoise, c'est-à-dire d'un outil de régulation de l'offre vinicole dans le but d'assurer une stabilité quantitative et qualitative de l'offre face aux aléas climatiques.

Dans le canton de Vaud, les chocs climatiques qui affectent le vignoble sont de plus en plus fréquents. Nous pouvons citer la grêle, la sécheresse et le gel, ainsi que les maladies issues des conditions météorologiques comme le mildiou ou l'oïdium. Les quotas viticoles, introduits initialement pour des raisons de qualité du raisin, sont fixés au niveau des cantons avec un rendement maximum pour les vins blancs AOC. L'instrument des quotas possède une influence uniquement sur la production. Au-delà des quotas viticoles, les vins vaudois ne possèdent pas de système de régulation de l'offre vinicole. Il est important de rappeler que la viticulture se démarque des autres productions agricoles compte tenu du laps de temps qui peut s'écouler entre la production et la mise sur le marché du produit fini. Pour une récolte de raisin d'un millésime donné, la vente de vin peut intervenir au mieux que l'année suivante.

Lorsque la production de vin baisse en raison d'aléas climatiques, cela impacte négativement les parts de marché des vins suisses. Les parts de marché perdues sont ensuite difficiles à regagner, car elles sont remplacées par des vins étrangers, notamment dans les linéaires de la grande distribution. Il est important de garantir un niveau de disponibilités stable.

Une réserve climatique est définie comme la possibilité de récolter une quantité de raisin à l'intérieur du quota cantonal AOC (inférieur ou égal au rendement maximum fédéral pour les AOC) dont la commercialisation en vin serait différée. Chaque année, trois actions sont possibles.

- **Constitution** : sur décision de l'organe compétent, qui donne la possibilité de récolter une certaine quantité dans le but de constituer une réserve climatique, sur une base régionale et volontaire des producteurs.
- **Libération** : sur décision de l'organe compétent, libération de tout ou d'une partie de la réserve. Les quantités concernées sont dès lors commercialisables. Le vin libéré répond aux exigences de l'AOC en respectant le rendement fédéral maximal.
- **Dissolution** : la dissolution de la réserve climatique (vins AOC) qui n'aurait pas été libérée au-delà d'un certain temps (à définir) implique un déclassement des vins dans la catégorie des Vins de Table ou sous forme de distillation afin de ne pas perturber les marchés en Vin de Pays.

La Fédération vigneronne vaudoise se réjouit de la création d'une base légale fédérale qui pourrait ensuite permettre au canton de Vaud d'avoir sa réglementation propre. Quelques années vont encore s'écouler avant l'arrivée de la réserve climatique. Mais le train est lancé.

Contrôle suisse du commerce des vins

Le Conseil fédéral veut alléger les contrôles pour les petites caves en garantissant la traçabilité. Lors de sa séance du 5 novembre 2025, le Conseil fédéral a adopté un rapport visant à simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves suisses. Ce rapport propose des solutions concrètes qui assurent à la fois la traçabilité des raisins jusqu'à la bouteille et le respect des obligations de déclaration.

Parmi les mesures envisagées figurent la simplification des démarches administratives, la création d'un formulaire standardisé pour les vigneron-encaveurs, ainsi qu'un assouplissement des règles d'achat de vins provenant de la même région de production pour les caves qui ne transforment que leur propre raisin et commercialisent exclusivement leurs produits.

Enfin, le rapport recommande également d'approfondir les possibilités de contrôle à distance et de contrôle ciblé par thématique, afin de réduire significativement les coûts et les charges administratives pour les petites caves. Le Conseil fédéral s'engage à intégrer les adaptations législatives nécessaires dans le cadre du prochain train d'ordonnances agricoles au début de l'année 2026 et à collaborer étroitement avec les autorités de contrôle pour assurer une mise en œuvre harmonisée, avec la possibilité d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Tarifs de location de vigne

Sous l'impulsion de la FVV, les représentants des propriétaires et des locataires de vignes se sont réunis à Marcelin pour discuter des tarifs de location de vignes. Ils ont convenu de 2 choses :

- Rédaction d'une lettre commune à l'intention des propriétaires les informant de la situation économique difficile et leur demandant de privilégier les arrangements entre propriétaires et locataires.
- Négociation d'un nouveau tarif de location recalculé sur la base du nouveau guide d'estimation fédéral, avec entrée en vigueur probable au 1^{er} janvier 2026.

Le président présente son rapport

Le millésime 2025, une année relativement facile au niveau de la culture mais contrastant totalement avec les perspectives de mise en marché. En effet, nous constatons la non prise en charge ou la prise en charge partielle de récoltes chez certains fournisseurs, le démarchage des courtiers à des prix ridicules pour le compte de certains acteurs de la mise en marché. Ce qui entraîne une augmentation logique des stocks dans les caves de toutes tailles.

Si la situation actuelle n'est finalement que l'aboutissement d'un long processus économique, momentanément freiné par le Covid, c'est la brutalité de son ralentissement qui a frappé les esprits.

A cela il convient de rajouter les nombreux accords commerciaux signés par notre pays depuis 1995 dans lesquels la viticulture a toujours figuré en bonne place dans la corbeille de la mariée.

Si le monde viticole peut bien comprendre la nécessité de tels accords pour la prospérité de notre pays, il n'en demeure pas moins que la Suisse s'est hissée dans le top 10 des pays importateurs de vin en valeur absolue. Nos voisins viticoles ne se privent pas pour la pilonner à grands renforts d'aide à l'exportation créant ainsi une forme de concurrence déloyale.

Après celui avec le Chili, l'annonce d'un nouvel accord avec le Mercosur dans le courant de l'été a eu le don de mettre le vignoble en ébullition quand bien même ils ne déploient pas encore leurs effets.

La convocation dans la foulée des états généraux de la viti-viniculture suisse en date du 18 août par M. le Conseiller Fédéral Guy Parmelin et la prise de conscience des cantons de la gravité de la situation a fait naître un peu d'espoir dans le vignoble.

Ces aides précieuses ne suffiront toutefois pas à sortir complètement la viticulture de cette crise profonde et il vous incombera, vigneronnes et vignerons de faire des choix stratégiques, de repenser votre modèle d'affaires, d'innover quand cela est possible et surtout de ne pas se décourager. L'Etat ne pourra pas tout.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de la Fédération vigneronne vaudoise, la CIVV a validé la création d'un groupe de travail réfléchissant à un redimensionnement intelligent du vignoble en y intégrant trois piliers fondamentaux. Adéquation de l'offre et de la demande pour une meilleure rentabilité économique, prise en compte de la dimension paysagère afin de conserver le cœur du vignoble intact et incitation volontaire. Il n'est pas dans l'idée d'obliger à arracher, mais plutôt d'accompagner les exploitants qui veulent ou doivent le faire.

Nous avons préalablement demandé l'instauration d'un moratoire de cinq ans sur l'extension du cadastre viticole cantonal le temps de remettre de l'ordre dans la maison.

Nous avons encore des cartes en main. Une gestion pointue de l'offre et de la demande couplée à une reconnaissance large de notre savoir-faire, à la qualité de nos produits et à notre capacité d'innovation seront les pierres angulaires de la réussite. Dans chaque crise naissent des opportunités. A nous de les saisir.

3. Bilan & Comptes 2024/2025

Les délégués ont reçu avec la convocation les comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Avec des produits pour CHF 263'972.02 et des dépenses pour CHF 263'077.82, l'exercice s'est terminé par un bénéfice de CHF 894.20.

Les cotisations encaissées des membres se montent à CHF 245'823.57 soit à un niveau sensiblement supérieur à l'an dernier. Elles sont renforcées par les cotisations des membres sympathisants pour un montant de CHF 17'480.-. Les cotisations des sympathisants en constante diminution depuis plusieurs années sont en légère hausse sur cet exercice.

Rapport des vérificateurs de comptes

La commission de vérification des comptes, composée de représentants de la section du Chablais, MM. Axel Jaquerod et Alain Barbay s'est réunie en date du 7 octobre 2025. La parole est donnée à M. Alain Barbay qui lit le rapport de la commission.

En plus du contrôle interne au Centre Patronal et celui des vérificateurs de la section du Chablais, les comptes ont été examinés en détail par le Bureau et le Comité cantonal.

4. Décharge aux organes responsables

Décision : L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des vérificateurs et donne décharge aux organes responsables.

Le président remercie le Centre Patronal pour la bonne tenue des comptes, de son soutien solide et de la présence exclusive de vins vaudois lors des nombreux apéritifs servis à Paudex.

5. Budget 2025/2026

Les membres ont reçu avec les comptes, le budget proposé par le Bureau pour l'exercice qui va du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Les dépenses ont été soigneusement examinées. Des économies ne sont pas envisageables compte tenu des divers engagements en matière de défense professionnelle. Le budget présente une perte de CHF 8'320.-. Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour mettre à jour le site internet. Ce montant sera prélevé sur le Fonds pour action spéciale.

Décision : L'assemblée adopte le budget 2025/2026 à l'unanimité.

6. Taux des contributions et des cotisations pour l'exercice 2026/2027

Les exploitants non-propriétaires ne doivent pas hésiter à négocier le paiement de la contribution FVV avec les propriétaires de vignes concernés et intéressés à rester membres individuels de la FVV. En cas de refus, il est également possible de devenir membre sympathisant de la FVV pour une cotisation de CHF 50.- par année.

Malgré le budget déficitaire qui a été accepté, le Bureau propose de maintenir la contribution des membres ainsi que la cotisation des sympathisants à leurs niveaux actuels.

Décision : Les montants des contributions et des cotisations pour l'exercice 2026/2027 sont maintenus sans changement à l'unanimité à 90 CHF/ha.
Pour les membres sympathisants, la cotisation à 50 CHF/année est également maintenue pour 2026/2027

7. Désignation de la section vérificatrice des comptes

La section chargée de la vérification des comptes est aussi chargée de l'organisation de la prochaine Journée du vignoble vaudois. Le tournus habituel en référence aux surfaces exploitées nous conduira l'an prochain dans le vignoble du Vully. Le président de la section, M. Claude Beson, confirme accepter cette responsabilité devant l'assemblée du jour.

La prochaine Journée du vignoble vaudois aura lieu le **jeudi 12 novembre 2026 dans le Vully**.

8. Formation du Comité cantonal

Il appartient à l'assemblée des membres de fixer le nombre des membres du Comité cantonal et d'enregistrer les noms des représentants des sections et organisations viticoles.

Le président invite les membres à faire connaître aujourd'hui les changements éventuels.

L'assemblée adopte les nouveaux membres du Comité cantonal.

La liste complète sera mise à jour sur le site www.fvv-vd.ch/entite/comite-fvv.

Le Comité cantonal est ainsi constitué et le président remercie vivement les délégués pour leur engagement.

9. Actualités vitivinicoles, commerciales et politiques

a) Année viticole 2025 par la DGAV

M. Olivier Viret, responsable du Centre du centre de compétences Vitivinicole, cultures spéciales et protection des plantes à la DGAV, présente l'année 2025, année éprouvante pour les vignerons.

b) Message de la Cheffe du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN)

Mme Valérie Dittli, Conseillère d'Etat, partage son plaisir d'assister à la journée du vignoble vaudois. Elle annonce le lancement d'un plan d'action ambitieux pour la période 2025-2028 intitulé « Avenir de la viticulture vaudoise ».

c) Message de la Communauté interprofessionnelle de la vigne et du vin (CIVV)

M. Olivier Mark, président de la CIVV, rappelle les activités de la CIVV en lien avec la réforme des appellations, mais aussi la nécessité de documenter la marche des affaires des acteurs viti-vinicoles afin de présenter la situation la plus proche de la réalité sur l'évolution des chiffres d'affaires et des stocks. Un tableau de bord des vins vaudois sera établi chaque semestre.

d) Message de l'Office des vins vaudois

M. Michel Rochat, président de l'OVV, présente le plan d'action de l'office 2025-2028 : soutenir les ventes par la promotion et les dégustations.

e) Message du 1^{er} Vice-Président du Grand Conseil

M. Patrick Simonin, 1^{er} Vice-Président du Grand Conseil, apporte les salutations des députés vaudois et assure l'assemblée de leur soutien.

10. Divers et propositions individuelles

A une question de M. Basile Monachon, M. Olivier Viret répond que le moratoire entrera en vigueur en 2026.

M. Willy Deladoëy demande que les campagnes OVV touche aussi les restaurateurs suisses allemands. Pas seulement les romands.

M. Olivier Savoy annonce le lancement de la campagne « Le vin est culture ».

M. Willy Deladoëy signale la problématique des frais de port pour la livraison de vin. Le vin suisse livré d'un vigneron suisse à un client suisse coûte plus cher que la livraison d'un vin d'un vigneron italien pour un client en suisse.

A une question de M. Jean-François Neyroud, M. Benjamin Gehrig, directeur de l'OVV, annonce que le nom du nouveau directeur de Swiss Wine Promotion sera communiqué le 1^{er} décembre 2025.

Le président rappelle la date de la prochaine Journée du vignoble au jeudi 12 novembre 2026 dans la région du Vully et remercie les membres de réserver cette date.

La parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 11h30 en remerciant ses collègues du Bureau et le secrétariat pour leur collaboration. Il remercie également la commune de Villeneuve pour le vin d'honneur offert à l'occasion de cette journée.

Les remerciements vont aussi à la section du Chablais pour l'organisation, ainsi que pour le coup de l'Etrier aux Chalets des Grenouilles à Villeneuve.

Fédération vigneronne vaudoise

Le secrétaire



Alain Chapuis